



Cabinet du Président de la République
Service Spécialisé

AN-PPIE

AGENCE NATIONALE POUR LA PROTECTION
DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

ATÉLIER TECHNIQUE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

EN PARTENARIAT AVEC LE
PNUD



MEMLING
14 -16 DÉCEMBRE 2023



Cabinet du Président de la République
Service Spécialisé
AN-PPIE
AGENCE NATIONALE POUR LA PROTECTION
DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT



**NON À LA SPOLIATION
DU PATRIMOINE
IMMOBILIER
DE L'ÉTAT,
- NOTRE HÉRITAGE -**

TABLE DES MATIÈRES

I - ORGANISATION DE L'ATELIER ET CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	5
OBJECTIFS	5
PARTICIPANTS	5
CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	5
II - DEROULEMENT DES TRAVAUX	6
PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT: RÔLE, IMPORTANCE, ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX ET OPPORTUNITÉS	6
STRATÉGIES ET OUTILS À METTRE EN PLACE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT	7
COMMISSION "INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT"	7
COMMISSION "OPTIMISATION, VALORISATION ET DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT"	7
COMMISSION "TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES ENCADRANT LA GESTION, LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT"	7
III - RECOMMANDATIONS ET CHRONOGRAMME INDICATIF DE MISE EN ŒUVRE	8
IV - CÉRÉMONIE DE CLÔTURE	10
DÉCLARATION FINALE	10
MOTS DE CLOTURE	10

L'Agence Nationale pour la Protection du Patrimoine Immobilier de l'État (AN-PPIE) a organisé, du 14 au 16 décembre 2023, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), un atelier de renforcement des capacités de gestion du patrimoine immobilier de l'État.

Cet atelier technique, destiné aux Hauts Fonctionnaires de l'Administration Publique, ainsi qu'aux membres du Pouvoir Judiciaire, s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan d'Actions de l'AN-PPIE pour l'exercice 2023-2024 axé notamment sur la nécessité pour l'AN-PPIE de constituer, avec les différents acteurs impliqués dans la gestion du secteur de l'immobilier de l'État, un cadre d'échanges permettant à ces derniers de discuter des défis auxquels ils sont confrontés et de comprendre les tenants et aboutissants de la nouvelle vision en matière de gouvernance dudit patrimoine, en vue d'en assurer la protection, la conservation, la valorisation, la gestion rationnelle et le développement.

A cet effet, l'atelier s'est déroulé en trois sessions, suivant une méthodologie participative qui a permis de partager les connaissances et les expériences entre les participants.

Les trois sessions étaient précédées de la cérémonie d'ouverture et des propos introductifs qui ont eu le mérite de fixer le cadre et les orientations stratégiques, les objectifs et les résultats attendus de l'Atelier.

La première session était consacrée à la présentation du rôle, de l'importance et des enjeux du patrimoine immobilier de l'État pour le développement socio-économique de la République Démocratique du Congo.

La deuxième session a discuté des stratégies à mettre en place pour apporter les solutions idoines aux problèmes identifiés comme prioritaires.

La troisième session a formulé des propositions visant à l'adoption des outils indispensables pour une meilleure gouvernance du patrimoine immobilier de l'État.

La cérémonie de clôture était ponctuée de l'adoption du rapport de synthèse des travaux en plénière et en commissions, ainsi que des recommandations de l'atelier.



Mme Kelly LUNDA, Coordonnatrice de l'AN-PPIE avec Mme Rokyan Ye-DIENG, Représentante Résidente Adjointe du PNUD, M. Billy Paul BILOLO KABUEBUE, Coordonnateur Adjoint de l'AN-PPIE entourés des agents de l'AN-PPIE



Mme Kelly LUNDA, Coordonnatrice de l'AN-PPIE

I - ORGANISATION DE L'ATELIER

Objectifs

L'atelier de renforcement des capacités de gestion du patrimoine immobilier de l'État a eu pour objectifs de:

- Sensibiliser les responsables de la gestion du patrimoine immobilier de l'État affecté aux différentes administrations sur les enjeux stratégiques de la gestion du patrimoine immobilier de l'État congolais;
- Renforcer l'engagement de chacun dans les réformes visant à en améliorer la gouvernance dans le cadre d'une gestion publique axée sur les résultats.



Participants

L'atelier a connu la participation des Secrétaires Généraux de l'Administration Publique, accompagnés de leurs experts, des Magistrats des Hautes Juridictions (Cour Constitutionnelle, Cour de Cassation, Conseil d'État) et des Cours d'Appel de Kinshasa, des délégués de l'Inspection Générale des Finances, des Entreprises et services publics, ainsi que de la société civile. Les experts de l'AN-PPIE et du PNUD ont également participé activement aux travaux de l'atelier.

Cérémonie d'ouverture

D'entrée de jeu, le modérateur a brièvement présenté les objectifs de l'atelier qui consistent à sensibiliser les responsables de la gestion du patrimoine immobilier de l'État affecté aux différentes administrations sur les enjeux stratégiques de la gestion du patrimoine immobilier de l'État congolais et renforcer l'engagement de chacun dans les réformes visant à en améliorer la gouvernance dans le cadre d'une gestion publique axée sur les résultats.

Par la suite, dans son mot de circonstance, Madame Rokya Ye-DIENG, Représentante Résidente Adjointe du PNUD, au nom du Représentant Résident, a mis en exergue la cohérence des missions de l'AN-PPIE avec les différents cadres programmatiques du développement dont le PNSD, le Programme d'Actions du Gouvernement et le Plan Cadre des Nations Unies en République Démocratique du Congo, ce qui justifie l'accompagnement du PNUD à l'organisation de cet atelier.

Madame Kelly LUNDA, Coordinatrice de l'AN-PPIE a, quant à elle, après avoir rendu un hommage mérité à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, pour l'initiative de la mise en place de l'AN-PPIE, rappelé la mission de cette agence qui est de coordonner, au plus haut niveau de l'État, les interventions de tous les acteurs, et de veiller à la protection, à la sécurisation, à la conservation, à la valorisation, à la gestion rationnelle et au développement du patrimoine immobilier, tant du domaine public que privé de l'État, aux niveaux national, provincial, local et à l'étranger. C'est dans ce cadre que l'AN-PPIE milite pour l'instauration et la mise en œuvre effective d'une véritable politique immobilière de l'État pour répondre à la nécessité de restaurer l'État dans son rôle de propriétaire et réaffirmer ainsi son rôle régali en ce qui concerne son patrimoine immobilier.

Cet atelier devrait donc servir à définir, au-delà de l'état des lieux du secteur, des stratégies et outils pour une gouvernance efficace et efficiente des biens de l'État. Sur ce, Madame la Coordinatrice de l'AN-PPIE a procédé à l'ouverture des travaux.

Au titre de propos introductifs, un retour d'expérience sur les enjeux politiques et socio-économiques du patrimoine immobilier de l'État a été dressé par Monsieur Taïb DIALLO, Economiste en chef du PNUD en République Démocratique du Congo. À cet effet, il a mis un accent particulier sur la fonction économique et finan-

cière du patrimoine immobilier de l'État, ce dernier étant entendu non seulement comme un domaine de souveraineté mais aussi comme une réserve de valeur permettant de mobiliser des recettes fiscales et non fiscales à même d'appuyer les ressources budgétaires en vue du financement des projets de développement économique et social.

Dans le même registre, le Professeur UPIO KAKURA WAPOL, Directeur de Cabinet à l'AN-PPIE, a fait le point sur la législation applicable aux biens publics et a rappelé les bases fondamentales du droit des biens pu-

blics, en mettant en évidence l'absence d'un code de la propriété des personnes publiques, nonobstant l'existence de dispositions éparses s'appliquant à leur acquisition, à leur gestion et à leur cession, à savoir La Constitution, la loi foncière, les différents textes fixant les attributions des ministères des ITP, de l'Urbanisme et habitat, de l'aménagement du territoire ainsi que les compétences des provinces et des ETD, ainsi que l'Ordonnance n° 22/077 du 27 juin 2022 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale pour la protection du patrimoine immobilier de l'État.

II - DEROULEMENT DES TRAVAUX

Patrimoine immobilier de l'État: rôle, importance, état des lieux, enjeux et opportunités

Messieurs les professeurs Daniel Makiese et Billy Paul Bilolo Kabuebue ont mis en exergue le rôle et l'importance du patrimoine immobilier de l'État pour le développement socio-économique de la République Démocratique du Congo. Un accent particulier a été mis sur la nécessité de la valorisation économique de l'immobilier public.

Monsieur Joseph MANGO, Expert Juriste au PNUD, a rappelé l'importance du patrimoine immobilier de l'État pour le développement du pays, et a souligné la nécessité de se doter de politiques et moyens humains à la hauteur des défis liés à une meilleure protection de ce patrimoine.

En guise d'état des lieux, les présentations faites par Messieurs les Secrétaires Généraux aux Infrastructures et Travaux Publics, à l'Urbanisme et Habitat, aux Affaires Etrangères et par le Représentant du Secrétaire Général aux Finances, ont brossé la situation générale du patrimoine immobilier de l'État en République Démocratique du Congo.

Il se dégage de ces présentations ce qui suit:

- Une dégradation continue et une vétusté du parc immobilier de l'État par manque d'entretien adéquat;
- La faiblesse des crédits alloués dans le budget d'investissement pour la réhabilitation et pour la construction des nouveaux bâtiments;
- Le non-paiement des dépenses d'entretien et de maintenance;
- La spoliation des biens immobiliers du domaine public et du domaine privé de l'État;
- L'obsolescence du cadre juridique de la gestion du Patrimoine immobilier de l'État;

- La non maîtrise des données statistiques du parc immobilier de l'État due principalement au non financement des missions d'inventaires périodiques par le Trésor Public;
- La faible adaptation du parc immobilier du domaine public de l'État existant aux normes d'accessibilité des services publics ainsi qu'aux normes environnementales et de sécurité;
- La chevauchement d'attributions entre les différents acteurs du secteur, causant un empiètement des attributions du Ministère des ITP notamment, par les autres Institutions et Ministères à travers la création des cellules ou organes de gestion des immeubles relevant du domaine public de l'État.

Au regard de cet état des lieux, plusieurs enjeux pour une meilleure gouvernance du patrimoine immobilier de l'État se sont dégagés. Il s'agit notamment de:

- **Une meilleure connaissance du patrimoine immobilier de l'État en vue de sa valorisation**, à travers des actions de recensement et d'évaluation, de préservation de la valeur du patrimoine immobilier de l'État par un entretien régulier, et de valorisation aux meilleures conditions des biens devenus inadaptés au service public.

- **Une rationalisation de la gestion immobilière**, à travers la réduction des surfaces occupées en allouant aux services de l'État des surfaces optimisées voire mutualisées, la maîtrise de la dépense immobilière en s'assurant de la performance de la gestion des coûts, la mise en place d'un compte spécial dédié à l'entretien des Bâtiments et Edifices appartenant à l'État, à l'image du FONER pour les Routes.

- **Une modernisation du parc immobilier de l'État**, à travers la modernisation, l'extension des anciens bâtiments et la construction de nouveaux bâtiments en fonction des besoins exprimés notamment par les Services Publics de l'État, l'adaptabilité et la flexibilité des bâtiments et des espaces qui concourent à l'amélioration des conditions de travail des agents et d'accueil du public.

- **Une sécurisation du patrimoine immobilier du domaine Public de l'État**, à travers la simplification du cadre législatif, réglementaire et budgétaire de la politique immobilière de l'État, pour gagner en efficacité et permettre un meilleur service aux utilisateurs, la définition des dispositions particulières relatives à la gestion et à la désaffectation des biens immobiliers affectés à usage ou à un service publics.

- **Une professionnalisation de la fonction immobilière de l'État** par le maintien de compétences indispensables à la bonne gestion du parc immobilier de l'État (savoir-faire techniques sur les bâtiments, expertises financières, administratives et juridiques indispensables à la gestion d'actifs immobiliers, à l'administration de biens ou encore au montage d'opérations immobilières), la mise en œuvre d'une politique active de formation visant à renforcer la maîtrise des compétences des agents de l'État et des opérateurs, et ainsi, le cas échéant, permettre des mutualisations

de compétences, le développement des dispositifs et outils efficaces de suivi-évaluation de l'évolution du patrimoine immobilier de l'État qui facilite, à l'aide des indicateurs de performance, le reporting et l'établissement d'une cartographie.

STRATÉGIES ET OUTILS À METTRE EN PLACE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT.

L'amélioration de la gouvernance du patrimoine immobilier de l'État passe par des stratégies et outils qui doivent être mis en place. L'Atelier technique a permis d'identifier et de décliner ces stratégies et outils en 3 principaux points, à savoir (i) l'inventaire du patrimoine immobilier de l'État, (ii) l'optimisation, la valorisation et le développement du patrimoine immobilier de l'État, et (iii) l'adoption de textes légaux et réglementaires visant à encadrer la gouvernance dudit patrimoine.

Ainsi, la plénière a été scindée en 3 sous-groupes constituant chacun une commission chargée d'analyser l'une des trois thématiques ci-haut évoquées.

COMMISSION "INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT".

La commission a eu pour mission de lever des options stratégiques et de définir les outils adéquats en vue de parvenir à inventorier le patrimoine immobilier de l'État, tant du domaine privé que public, aussi bien sur toute l'étendue du territoire national qu'à l'étranger.

COMMISSION "OPTIMISATION, VALORISATION ET DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT".

Il a été question de proposer des mécanismes stratégiques visant à doter l'État des outils nécessaires pour valoriser, développer et optimiser son patrimoine Immobilier.

COMMISSION "TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES ENCADRANT LA GESTION, LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT".

Cette commission a eu pour objectif de donner des recommandations pour une harmonisation du secteur légal et réglementaire jugé à bien des égards lacunaire et anachronique.

III - RECOMMANDATIONS ET CHRONOGRAMME INDICATIF DE MISE EN ŒUVRE

A l'issue de cet atelier, il a été recommandé ce qui suit, conformément aux travaux des trois commissions sus-évoquées:

- Réaliser une revue documentaire afin de constituer une base de données de tous les inventaires depuis 1960 jusqu'à ce jour, notamment par les instances habilitées (ITP, Urbanisme et Habitat, registres du Conseil Supérieur du Portefeuille), et prise en compte des données des ministères des Affaires Foncières; des Affaires Étrangères; de l'Intérieur (notamment Police Nationale Congolaise); de la Défense Nationale; et des cabinets d'avocats de la République;
- Déployer la fiche d'inventaire à tous les services concernés en République Démocratique du Congo et à l'étranger avec pour finalité la compilation des données;
- Certifier, c'est-à-dire effectuer des descentes sur terrain afin de vérifier la fiabilité des données reçues et de dégager la situation générale du patrimoine immobilier de l'État.
- Numériser les données en vue de leur sécurisation doter la République d'un outil informatisé de gestion du patrimoine immobilier de l'État;
- Créer une commission ad hoc, qui fera office de cadre de concertation de tous les services impliqués dans cette tâche, telle que la Commission de réforme du domaine de l'État (régime de propriété des personnes publiques);
- Utiliser la fiche de référentiel présentée par l'AN-PPIE, enrichie de quelques ajouts (aspects techniques, économiques et la situation juridique) qui permettront la standardisation de la méthodologie pour la récolte des données;
- Adopter un Système d'Information Géographique permettant la géolocalisation des biens immobiliers de l'État;
- Mettre en place, au niveau de l'AN-PPIE, un numéro vert permettant à toute personne



de bonne foi de donner des informations utiles sur le patrimoine immobilier de l'État;

- Pourvoir les équipes chargées de la certification sur terrain des moyens techniques conséquents (topographie);

- Disponibiliser les fonds nécessaires afin d'optimiser le rendement technique et humain sur terrain;

- Mettre l'accent sur le capital humain en le recrutant dans les services spécialisés, et misant sur leur formation, renforcements de capacités, et enfin sur leur motivation pécuniaire;

- Contacter chaque service d'archives des administrations concernées pour une mise à disposition de la liste des biens désaffectés avec leur arrêté de désaffectation dans le souci de vérifier la régularité des procédures;

- Recenser tous les jugements rendus en défaveur de l'État (dépossession de ses biens immobiliers), afin d'en juger la pertinence et éventuellement lui permettre de rentrer dans ses droits;

- Intégrer la société civile pour favoriser la participation des concitoyens;

- Assurer le suivi et le contrôle de tout processus lié à la valorisation et au développement du patrimoine immobilier de l'État à travers un système de monitoring efficace;

- Encadrer le processus de valorisation et de développement du patrimoine immobilier de l'État, avec tous les acteurs (publics et privés) œuvrant dans le secteur immobilier;

- Encadrer, aussi bien d'un point de vue juridique que d'un point de vue technique le partenariat public-privé dans une stratégie de transparence dont le principe vise à assurer le respect du principe de l'égalité d'accès à la commande publique;

- Renforcer le service existant en charge du maintien du patrimoine immobilier de l'État;

- Mutualiser les services étatiques dans une synergie de collaboration harmonieuse pour une

bonne gestion ainsi qu'une valorisation optimale du patrimoine immobilier de l'État;

- Mettre en place les outils nécessaires de planification dans le secteur du patrimoine immobilier de l'État, tout en se référant aux documents légaux existants (Loi, Code, etc.);

- Identifier le patrimoine immobilier de l'État à valoriser;

- Protéger le foncier de l'État;

- Organiser les états généraux sur le patrimoine immobilier de l'État;

- Auditer et codifier les textes juridiques en vue d'actualiser et de renforcer l'arsenal juridique visant à encadrer la gestion, la protection et la valorisation du patrimoine immobilier (entre autres la pénalisation des actes de spoliation);

- Elaborer une politique nationale de gestion, protection et valorisation du patrimoine immobilier de l'État;

- Mettre en place un groupe de travail thématique "Patrimoine Immobilier de l'État" au sein du Gouvernement, actualisation et renforcement de textes juridiques pour encadrer la protection du patrimoine immobilier (entre autres la pénalisation des actes de spoliation) et clarifier les compétences de chaque acteur intervenant dans le secteur, en vue de l'adoption d'un Code Général de la Propriété des Personnes Publiques;

- Renforcer les capacités de tous les acteurs œuvrant dans le secteur;

- Réviser/modifier le statut de l'AN-PPIE pour la doter de plus de prérogatives afin de lui permettre de réaliser plus efficacement sa mission (vue d'ensemble et coordination des efforts des acteurs sectoriels) tout en tenant compte des compétences et attributions des services étatiques existants;

- Mettre en place un cadre de concertation de tous les services impliqués.

Au regard de tout ce qui précède, les participants ont exprimé leur satisfaction quant à l'organisation de l'atelier qui a permis de mettre en exergue les défis et les enjeux de la gouvernance du patrimoine immobilier, relevant aussi bien du domaine public que privé de l'État.

Un accent particulier a été mis sur la fonction économique et financière du patrimoine immobilier de l'État, ce dernier étant entendu non seulement comme un domaine de souveraineté, mais aussi comme une réserve de valeur permettant de mobiliser des ressources fiscales et non fiscales à même d'appuyer les ressources budgétaires en vue du financement des projets de développement économique et social. D'où l'importance d'en améliorer la gouvernance.

Il en est ressorti la nécessité d'identifier ce patrimoine pour en déterminer avec exactitude la consistance, afin de mieux le protéger face aux actes de spoliation et de le valoriser, notamment au regard du défi démographique qui pointe à l'horizon.

Enfin, une déclaration finale a été adoptée par les participants à l'atelier, appelant, entre autres, à la nécessité pour tous les acteurs œuvrant dans le secteur de travailler de concert, sous la coordination de l'AN-PPIE, en vue d'améliorer la gouvernance du patrimoine immobilier de l'État;

La déclaration recommande notamment la tenue des Etats généraux du domaine public et privé de l'Etat eu égard à la nécessité de l'adoption d'une politique nationale du patrimoine immobilier de l'Etat et d'une législation spéciale sur la propriété des personnes publiques.

IV - CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

La cérémonie de clôture de l'atelier a été marquée par trois allocutions.

1.

Madame Thérèse BAFALANGA, Secrétaire Général à la Fonction Publique chargée des Actifs, s'est exprimée au nom des participants et a remercié Madame la Coordinatrice de l'AN-PPIE pour cette initiative. Elle a réaffirmé l'engagement de l'Administration quant à la mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier.

2.

Monsieur Taïb DIALLO, Economiste en Chef du PNUD, a rappelé l'importance de l'atelier de renforcement des capacités de gestion du patrimoine immobilier de l'État pour le développement du pays, et souligné l'apport du PNUD en appui à la vision de l'AN-PPIE.

3.

Après avoir réitéré ses remerciements au PNUD pour son accompagnement technique et financier, d'une part, et, d'autre part, à tous les participants pour leur assiduité et la richesse des contributions aux travaux, qui ont permis de dégager une vision commune et partagée pour une meilleure gouvernance du patrimoine immobilier de l'État, Madame Kelly LUNDA, Coordinatrice de l'AN-PPIE, a procédé à la clôture de l'atelier.



DÉCLARATION FINALE

12

Atelier technique sur le Renforcement des Capacités de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'État en République Démocratique du Congo

Kinshasa, le 16 décembre 2023

Nous, participants à l'Atelier sur le Renforcement des Capacités de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'État en République Démocratique du Congo, représentant les différentes administrations, institutions et services de l'État acteurs de la gouvernance du patrimoine immobilier de l'État;

Répondant à l'appel de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, pour renforcer la protection du Patrimoine Immobilier de l'État à travers une coordination efficaces des différentes interventions visant à améliorer la gouvernance du patrimoine immobilier de l'État;

Au regard du diagnostic institutionnel, organisationnel et de gestion des administrations et services impliqués dans la gouvernance du patrimoine immobilier de l'État, du domaine tant public que privé;

Considérant les principales implications d'une mauvaise gouvernance des biens fonciers et immobiliers de l'État sur la sécurité et la stabilité de ce dernier ainsi que sur le développement harmonieux du pays;

Conscients que l'état actuel de la gouvernance du patrimoine immobilier de l'État n'est pas de nature à favoriser une protection et une gestion rationnelle, efficace et durable;

Considérant les contentieux administratifs et judiciaires engendrés par la mauvaise gouvernance gestion du patrimoine immobilier de l'État et les incidences certaines sur l'autorité et l'efficacité de l'État;

Vu la nécessité de renforcer la qualité et l'efficacité de la gouvernance du patrimoine immobilier et créer ainsi les conditions d'une contribution significative au processus de développement dans lequel est engagé le pays;

Ayant participé activement à l'évaluation et à l'analyse sans complaisance de différentes contraintes et défis qui entravent la protection et la gestion efficaces du patrimoine immobilier de l'État;

Après avoir dégagé, de manière participative, les principaux enjeux en matière de gouvernance du patrimoine immobilier de l'État en République Démocratique du Congo et;

Soucieux de lever les meilleures options pour améliorer la gestion et la protection du patrimoine immobilier de l'État, tenant compte des enjeux, stratégies et outils identifiés.

Déclarons ce qui suit:

- 1. La nécessité de poursuivre, sous la coordination et l'encadrement de l'AN-PPIE, les discussions pour aboutir à la formulation rapide d'une feuille de route nationale des réformes nécessaires pour améliorer la protection, la sécurisation, la conservation et créer ainsi, les conditions nécessaires et suffisantes pour la valorisation et la gestion rationnelle et durable du patrimoine immobilier de l'État;**
- 2. La nécessité de formuler une politique et une stratégie nationales de gouvernance et gestion du patrimoine immobilier de l'État, à l'issue des états généraux du domaine public et privé;**
- 3. La nécessité de procéder à la relecture des textes légaux et réglementaires en vue de l'adoption d'une législation devant encadrer spécialement la propriété des personnes publiques;**
- 4. La nécessité d'étendre les discussions sur la réforme de la gouvernance du patrimoine immobilier en impliquant les acteurs provinciaux et locaux qui interviennent dans la chaîne décisionnelle et opérationnelle en matière de protection et gestion du patrimoine immobilier de l'État;**
- 5. La nécessité de développer un système d'information et de communication basée sur les technologies SIG pour constituer et mettre à jour l'inventaire et la cartographie du patrimoine immobilier de l'État, susceptible de fournir en temps réel des données et informations fiables de manière transparente et sécurisée à tous les services partie prenante dans la gouvernance du patrimoine immobilier de l'État.**



Délégués de la Magistrature et de l'Administration Publique



Mme Kelly LUNDA, Coordonnatrice de l'ANPPIE et Mme Rokyan Ye-DIENG, Représentante Résidente Adjointe du PNUD



Experts PNUD (M. Taïb Diallo et M. Joseph Mango) à l'extrême droite de Mme le Coordonnatrice ANPPIE et Mme Thérèse BAFALANGA, SG Fonction Publique/Actifs à gauche



M. Upio KAKURA WAPOL, Directeur de Cabinet de l'AN-PPIE,
Mme Kelly LUNDA, Coordonnatrice de l'AN-PPIE,
M. Billy Paul BILOLO KABUEBUE, Coordonnateur Adjoint de l'AN-PPIE



Mme Rokyan Ye-DIENG, Représentante Résidente Adjointe du PNUD



Mme Kelly LUNDA, Coordonnatrice de l'AN-PPIE ANPPIE



M. Billy Paul BILOLO KABUEBUE, Coordonnateur Adjoint de l'AN-PPIE et M. Upio KAKURA WAPOL, Directeur de Cabinet



M. Taïb Diallo, Experts PNUD



Mme Kelly LUNDA, Coordonnatrice de l'AN-PPIE ANPPIE et Mme Thérèse BAFALANGA

**ATÉLIER TECHNIQUE
DE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS
DE GESTION
DU PATRIMOINE
IMMOBILIER DE L'ÉTAT**
EN PARTENARIAT AVEC LE
PNUD



Cabinet du Président de la République
Service Spécialisé

AN-PPIE
AGENCE NATIONALE POUR LA PROTECTION
DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

